

que: *Ottawa, 3 septembre 1914.* "Cardinal doyen du Sacré-College annonce cardinal Della Chiesa élu pape, nom Benoît XV. Veuillez avertir suffragants et Mgr Budka." *Délégué Apostolique.*

Dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public on chantera, dimanche prochain, six courant, ou le dimanche suivant, le *Te Deum* après la grand'messe.

Dès la réception de cette heureuse nouvelle on devra sonner les cloches, durant une heure, en signe de joie.

Les prêtres devront réciter l'oraison *pro Papa* jusqu'au jour de l'intronisation de notre nouveau pontife et père afin que le Seigneur le conserve, le vivifie et le rende heureux sur la terre, et ne le livre pas aux mains de ses ennemis.

II — PRIÈRES POUR LA GUERRE.

Nous ordonnons qu'il y ait chaque jour, dans les églises et les chapelles de communautés et d'institutions d'éducation et de charité, un salut du Très Saint-Sacrement durant lequel on devra réciter les litanies des saints et les prières *pro tempore belli*, en sorte que ces prières ne seront plus facultatives comme semblait l'indiquer notre dernière circulaire.

III — MINISTÈRE SACRÉ DANS LES HÔPITAUX DE WINNIPEG.

Nous avons décidé de confier la visite des deux hôpitaux King Edward et King Georges, à Winnipeg, le lundi et le jeudi, ou deux autres jours dans la semaine et toutes les fois qu'ils seront appelés, aux RR. PP. Jésuites de l'église de Saint-Ignace, et la visite de l'hôpital général, le lundi et le jeudi, ou deux autres jours dans la semaine et toutes les fois qu'ils seront appelés, aux RR. PP. Oblats de l'église du Sacré-Cœur.

En outre, pour subvenir aux besoins spirituels des catholiques de langue polonaise et allemande, Nous avons également réglé que les RR. PP. Oblats de la paroisse du Saint-Esprit, visiteront l'hôpital général, le lundi et le jeudi, ou deux autres jours dans la semaine, et toutes les fois qu'ils seront appelés.

IV — TRIDUUM AU CARMEL DE SAINT-BONIFACE

LES 13, 14 ET 15 OCTOBRE PROCHAIN.

Il y aura, au Carmel de Saint-Boniface, un triduum de fêtes solennelles pour célébrer le troisième centenaire de la béatification de Sainte Thérèse de Jésus, la séraphique fondatrice des Carmélites.

Durant ces trois jours les fidèles pourront gagner une indulgence plénière à la condition de visiter la chapelle du Carmel. Chaque jour il